



 Pôle-relais lagunes
Pôle-relais Zones Humides méditerranéennes 

Appel à projets 2018

“

**OUTILS DE SENSIBILISATION
aux rôles des
ZONES HUMIDES LITTORALES
et à leur préservation**

”

Pour les régions Occitanie, Provence-
Alpes-Côte d'Azur et Corse

Date limite de réponse : **9 mai 2018**



Avec le soutien technique ou financier :



CONTEXTE

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, porté par la Tour du Valat en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R) et l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), se mobilise chaque année pour coordonner les animations grand public proposées sur les lagunes méditerranéennes dans le cadre de la [Journée mondiale des zones humides \(JMZH\)](#) et des [Journées Européennes du Patrimoine](#).

Cette année, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes met en place un nouvel appel à projets avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, pour favoriser la sensibilisation du grand public aux rôles des zones humides littorales et à leur préservation.

Vous trouverez ci-après le détail de cet appel à projets, qui vise à appuyer financièrement la réalisation d'OUTILS DE SENSIBILISATION valorisant le rôle des lagunes méditerranéennes françaises et leurs zones humides périphériques ainsi que la nécessité de les préserver.

Cet appui vise l'émergence de nouvelles réalisations, qu'elles soient complémentaires ou non aux outils de sensibilisation existants sur les zones humides littorales.

Le coup de pouce financier sera attribué aux outils qui serviront en particulier aux prochaines éditions des Journées mondiales des zones humides et des Journées européennes du patrimoine, mais aussi plus largement aux autres événements « nature » proposés sur les territoires lagunaires à d'autres périodes de l'année.

Objectifs de l'appel à projets :

- Faciliter la réalisation d'outils de sensibilisation qui mettent en lumière les caractéristiques des zones humides littorales de Méditerranée française (en particulier les lagunes).
- Accroître le nombre d'outils de sensibilisation adaptés aux animations en zones humides littorales, à la fois pratiques à utiliser et facilement accessibles au prêt.
- Promouvoir une sensibilisation du grand public à des thématiques phares portant sur le rôle des zones humides, notamment à la faveur de l'atténuation des effets climatiques, et du cadre de vie en milieu urbain et périurbain (1).

(1) Le thème de l'édition 2018 des JMZH portait sur « les zones humides pour les villes de demain », cf annexe 1.

Les lagunes méditerranéennes, des milieux littoraux riches aux enjeux multiples

Indispensables pour les milliers d'espèces qu'elles hébergent et les nombreux services qu'elles nous rendent, les zones humides méditerranéennes, en particulier les lagunes et leurs zones humides périphériques aident à prévenir des risques naturels face aux événements extrêmes du climat, en limitant l'impact des fortes sécheresses, des crues ou face aux risques de submersion marine.

Les lagunes et leurs zones humides périphériques sont aussi des espaces très productifs, d'une richesse écologique unique et de grand intérêt économique, social et culturel.



Carte de localisation : principales lagunes méditerranéennes françaises.
© Novaterra/Pôle-relais lagunes méditerranéennes

Depuis des millénaires, l'homme a vécu aux abords de ces zones humides en raison des ressources naturelles qui servent à son alimentation, à l'isolement et au chauffage de ses habitations, à sa médication... La disponibilité de la ressource en eau, les grandes superficies exploitées de tout temps, en ont fait des milieux fortement convoités, siège d'activités agricoles, salicoles parfois intenses, et d'espaces pour aménager des villes, voire des ports de commerce et des cités balnéaires sur le littoral.

Les lagunes méditerranéennes font partie de ces grands milieux humides, très attractifs à la fois par leurs richesses et productivité naturelles, et par leur situation littorale en Méditerranée. Mais là où les populations se sont les plus concentrées, les catastrophes, liées aux conditions climatiques extrêmes, sont les plus impactantes. Aux abords de la Méditerranée, le risque est d'autant plus élevé que les villes se sont densifiées, laissant peu de place à la divagation des cours d'eau, à la réduction du ruissellement lors d'épisodes de pluie violents. Pour les communes en bord de mer, la

combinaison avec le risque de submersion, accroît encore davantage le risque d'inondation pour les populations.

Promouvoir des outils de sensibilisation du public adaptés aux territoires lagunaires

L'appel à projets vise le développement d'outils qui permettront de sensibiliser le grand public aux enjeux présents sur les zones humides littorales. Les outils qui seront sélectionnés devront :

- avoir une utilisation pérenne et régulière, prévue pour des événements valorisant les zones humides (ex Journées mondiales des zones humides, Journées européennes du patrimoine, Fête de la nature, festivals naturalistes, animations nature...),
- et être adaptés à des publics variés.

L'outil peut être pédagogique et avoir des formes variées pourvu qu'il soit adapté au public visé et à un besoin identifié par la structure qui le produira. Voici quelques exemples (liste non exhaustive ni par ordre de priorité) :

- panneau signalétique
- support d'exposition photos
- support audiovisuel (vidéo, DVD...)
- jeu collectif (en accompagnement ou non à d'autres outils pédagogiques)
- exposition (avec éventuelle fiche/questionnaire pour favoriser la lecture attentive des panneaux)
- livret ou fiche pédagogiques (pour enseignant, éducateur...)
- mallette pédagogique (incluant matériel et documents pédagogiques)
- outil numérique accessible en ligne sur internet, par exemple :
 - fiche et dossier pour mener une activité pédagogique sur les zones humides,
 - réalisation d'une infographie

L'outil nouvellement créé peut venir renforcer ceux de mallettes pédagogiques ou d'expositions déjà existantes, à condition qu'il respecte les critères cités ci-après. Le caractère innovant de l'outil peut être un plus.

« Coup de pouce » financier :

L'enveloppe globale pour les outils qui seront financés est de 4000 euros pour les 3 régions méditerranéennes. L'appui financier est un « coup de pouce » et peut permettre de couvrir tout ou partie des frais de réalisation et d'édition de l'outil de sensibilisation.

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes privilégiera plutôt le soutien financier de structures associatives par rapport aux structures type collectivités. Le financement se fera par la Tour du Valat, conditionné à l'obtention des subventions.

NB : Pour être retenue, la proposition d'outil devra ne pas être déjà soutenue par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

- Validité du coup de pouce financier et échéance pour la première édition de l'outil :

Les propositions devront être déposées au plus tard **le 9 mai 2018**. (cf la fiche descriptive du projet en annexe 2)

Les candidats recevront une réponse suite à la délibération du jury autour du 15 mai 2018.

L'appui financier sera effectif dès que les structures lauréates auront réalisé cet outil et qu'elles seront en mesure de l'éditer publiquement d'ici le 31 juillet 2018.

Cette période a été choisie pour permettre aux structures lauréates de faire découvrir l'outil à la belle saison et dans le cadre d'événementiels grands publics.

Propriété intellectuelle de l'outil

La structure porteuse de la candidature s'engage à céder gratuitement les droits de reproduction, de diffusion et de mise à disposition de tous les documents remis dans le cadre de l'appel à projet « Outils de sensibilisation aux zones humides littorales ». Elle s'engage à fournir dans les mêmes conditions les documents éventuellement nécessaires, assortis de leurs mentions légales le cas échéant, pour réaliser les supports de promotion et de valorisation de l'outil sélectionné dans le cadre de cet appel à projet. (cf en annexe 3 le document d'autorisation de cession de droits).

Tout cahier des charges de conception de l'outil et document original d'édition de l'outil sera transmis au Pôle-relais lagunes méditerranéennes pour permettre sa reproduction et valorisation.

Valorisation des outils de sensibilisation

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes valorisera les outils nouvellement développés et précisera leurs conditions de prêt et d'utilisation au travers de ses outils :

- site web www.pole-lagunes.org et sa newsletter « [La lettre des lagunes](#) ».

- [la synthèse bibliographique nationale](#) sur les outils pédagogiques éditée par les Pôles-relais zones humides
- [sa base de données bibliographiques](#)

CRITERES DE SELECTION

La sélection des dossiers se fera en deux temps :

- **Une vérification technique du dossier de candidature**

L'équipe du Pôle-relais lagunes méditerranéennes vérifiera la pertinence et l'éligibilité des projets proposés. Toute candidature incomplète et erronée sera rejetée, sans que la responsabilité des organisateurs ne puisse être engagée.

- **Une évaluation du dossier complet par le jury**

Le jury qui délibèrera des propositions faites dans le cadre de l'appel à projets, est constitué de partenaires techniques et financiers du Pôle-relais lagunes méditerranéennes, à savoir :

- de membres de son Comité de pilotage (notamment l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - délégations de Marseille et de Montpellier, la Région PACA et les 3 structures animatrices du Pôle lagunes, que sont la Tour du Valat, le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse).
- et des GRAINE PACA et Occitanie.

Durant cette deuxième étape, le jury évaluera les dossiers selon 5 critères, élaborés par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes et ses partenaires techniques.

5 critères sont retenus :

1- Adéquation avec l'esprit de l'événement de la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH) :

Cet événement annuel est l'occasion de faire découvrir les zones humides en vue d'améliorer leur prise en compte et de concourir au maintien de leur qualité, voire à leur sauvegarde. L'esprit des JMZH s'inscrit donc dans une démarche d'échange, de communication et de sensibilisation.

L'outil de sensibilisation sélectionné devra faire connaître les zones humides littorales (ex : son fonctionnement, sa biodiversité, ses rôles et services rendus...).

A noter : L'utilisation du thème de l'année 2018 « *Des zones humides pour les villes de demain* » reste facultative, mais serait un plus dans la proposition. Elle permettrait ainsi de faire comprendre au public pourquoi mieux intégrer les zones humides dans ou aux abords des villes, et d'autre part sur les territoires lagunaires de souligner l'intérêt de les préserver face à l'enjeu climatique.

2- Intégration des problématiques, de l'actualité ou des politiques du territoire concerné et impliquant les acteurs et notamment les élus locaux :

La priorité sera donnée aux outils réalisés en partenariat avec des structures de gestion locale des lagunes méditerranéennes françaises, qui intègrent les problématiques et les actions portées sur leurs territoires.

3- Approche partenariale avec d'autres relais :

Si l'outil de sensibilisation cible en particulier un territoire lagunaire, il doit être construit en cohérence avec les acteurs de ce territoire et faire ainsi le lien avec les enjeux du bassin versant. L'objectif est de démultiplier l'action pour mieux préserver les zones humides, sortir du schéma « classique » (association de protection de la nature, structure de gestion, scientifique), trouver de nouveaux relais et partenariats.

4- Un outil facilement utilisable et répliquable par les structures animatrices

- Le prêt de l'outil **devra être gratuit** et accessible à tout organisme professionnel qui souhaiterait l'utiliser. Cependant les conditions de prêt seront décidées et précisées par le producteur de l'outil.
- L'outil doit être pérenne et déplaçable facilement (favoriser l'utilisation de matériaux légers).
- L'outil doit être répliquable facilement.

Le projet soutenu et en particulier la réalisation de l'outil ciblé, devra s'inscrire dans une démarche plus globale de développement durable.

5- Labellisation de l'outil et effort de communication

Dès l'obtention de l'accord du soutien financier par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, la structure porteuse de l'outil devra intégrer le label « Journées mondiales des zones humides » dans sa communication (exemple ci-contre devront

être mentionnés sur une partie de l'outil ou à défaut sur les outils de communication relatifs à cet outil).



L'effort de communication (ex : Flyers, articles de presse locale, et/ou régionale, communication via un office du tourisme, site(s) web, réseaux sociaux ...) devra être prévu pour promouvoir l'outil pour sa première édition et contribuer à le faire connaître par la suite.

Ne pas oublier dans la communication :

- d'indiquer le cadre des JMZH qui valorisent la convention de Ramsar,
- de resituer l'objectif de l'outil réalisé,
- de préciser à quel public il s'adresse.

CONTACTS

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

- En Occitanie, le CEN L-R, Magali Boyce : pole.lagunes.lr@cenlr.org / 04 67 58 43 34
- En Corse, l'OEC, Marie Garrido : garrido@oec.fr / 04 95 50 99 41
- En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Tour du Valat, Nathalie Barré : barre@tourduvalat.org / 04 90 97 29 56



Annexe 1 : la convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) et la Journée Mondiale des Zones Humides



La reconnaissance de l'importance des zones humides a donné lieu, le 2 février 1971, à la signature d'une convention lors d'une conférence dans la ville iranienne de Ramsar. Cette convention sur les zones humides constitue l'un des premiers traités internationaux de protection de l'environnement. C'est également le seul traité sur l'environnement de portée mondiale qui soit consacré à un écosystème particulier.

La convention a apporté une première définition des zones humides : « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

La convention de Ramsar a pour mission : « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Elle compte actuellement 169 pays signataires. Chaque pays signataire s'engage notamment à désigner au moins un site qui satisfasse aux critères Ramsar d'inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) et à garantir le maintien des caractéristiques écologiques de chaque site Ramsar. En 2018, 2200 zones humides ont déjà été désignées « site Ramsar » à travers le monde.

En ratifiant cette convention en 1986, la France s'est engagée comme les autres parties contractantes, à promouvoir la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides et à désigner des zones humides d'importance internationale. En 2018, 48 sites Ramsar ont été désignés par la France (soit plus de 3,6 millions d'ha y compris l'outre mer), dont 10 concernent des lagunes situées en Occitanie Pyrénées-Méditerranée, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Il s'agit des sites :

- en Occitanie, la « Petite Camargue » (formé par l'étang de l'Or et la Camargue gardoise), les étangs littoraux de la Narbonnaise, les étangs palavasiens, l'étang de Salses-Leucate
- en PACA de la Camargue, des étangs de Villepey et des salins d'Hyères,
- en Corse des étangs de Biguglia, de Palo et d'Urbino.

La Journée mondiale des zones humides

Cette fête des zones humides s'organise chaque année autour du 2 février, pour commémorer la signature de la Convention de Ramsar. C'est l'occasion de communiquer largement auprès du grand public sur la richesse des zones humides et sur l'intérêt de les préserver.

Chaque année, le thème de la JMZH est proposé par le secrétariat Ramsar.

<https://www.ramsar.org/fr/activite/journee-mondiale-des-zones-humides>

Cet événement est l'occasion de faire découvrir les zones humides - dans notre cas, plus particulièrement les lagunes méditerranéennes - et de sensibiliser le public aux valeurs et services rendus des zones humides en général, et à la Convention de Ramsar.

L'esprit des JMZH s'inscrit dans une démarche d'échanges, de communication et de sensibilisation.

Rappel du thème des JMZH 2018 « Des zones humides pour les villes de demain »

Qu'elles soient en milieu urbain ou à leur bord, les zones humides rendent les villes habitables. Le secrétariat de la convention de Ramsar a choisi cette thématique dans le but de sensibiliser le public sur le rôle que jouent les zones humides en ville en réduisant les effets de phénomènes extrêmes comme les inondations, les sécheresses et les tempêtes sur les populations humaines et en aidant à renforcer leur résilience.

<http://www.zones-humides.org/agir/ramсар-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/>

Annexe 2 - Informations à nous faire parvenir lors du dépôt de votre candidature

Titre de l'outil de sensibilisation : _____

Objectif ciblé de l'outil de sensibilisation :

Descriptif de l'outil (objectif de l'outil, type de contenu, format, matériaux utilisés, ...) et façon de l'utiliser (600 caractères) :

Nombre d'exemplaires à produire :

Public ciblé :

Partenaires techniques associés :

J'atteste que l'agence de l'eau RMC ne finance pas cet outil de sensibilisation.

FINANCEMENT	Montant (€)
<i>Appui sollicité auprès du Pôle-relais lagunes méditerranéennes</i>	
<i>Partenaires financiers associés au projet (Montant global de leur contribution financière dans le projet, à renseigner ci-contre) :</i>	
<i>Financement propre :</i>	
<i>La structure s'engage à ne pas faire de demande complémentaire auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sur ce même projet.</i>	
TOTAL (net de taxe)	

Annexe 3 – Autorisation de cession de droits pour l'appel à projets « OUTILS DE SENSIBILISATION AUX ROLES DES ZONES HUMIDES LITTORALES ET A LEUR PRESERVATION pour les régions Occitanie, PACA et CORSE »

Intitulé de l'outil de sensibilisation

.....

Nom du ou des territoire(s) concerné(s) :

.....

Nom de la structure de maîtrise d'ouvrage (commanditaire) :

.....

Nom de la structure de maîtrise d'œuvre :

.....

Autorisation de cession de droits de reproduction et de mise à disposition

Cette autorisation doit être complétée et signée par les deux parties* : le représentant légal de la maîtrise d'ouvrage (du commanditaire) et le représentant légal de la maîtrise d'œuvre.

*** dans un même document ou dans deux documents séparés. Voir modèle fourni ci-dessous.**

Je soussigné(e)..... [NOM Prénom]....., représentant légal de
....., agissant en qualité de..... [Intitulé de la
fonction]....., domicilié(e) [Adresse complète].....

autorise la cession de droits de reproduction, de mise à disposition et de diffusion (*) à titre gratuit de tous les documents remis dans le cadre de l'appel à projet « Outils de sensibilisation aux zones humides littorales » et m'engage à fournir dans les mêmes conditions les documents éventuellement nécessaires, assortis de leurs mentions légales le cas échéant, pour réaliser les supports de promotion et de valorisation de l'outil sélectionné dans le cadre de cet appel à projet.

Fait à _____ le _____

Signature maîtrise d'ouvrage

Je soussigné(e)..... [NOM Prénom]....., représentant légal de
....., agissant en qualité de..... [Intitulé de la
fonction]....., domicilié(e) [Adresse complète].....

autorise la cession de droits de reproduction (*), de mise à disposition et de diffusion à titre gratuit de tous les documents remis dans le cadre de l'appel à mobilisation « Outils de sensibilisation aux zones humides littorales » et m'engage à fournir dans les mêmes conditions les documents éventuellement nécessaires, assortis de leurs mentions légales le cas échéant, pour réaliser les supports de promotion et de valorisation de l'outil sélectionné dans le cadre de cet appel à projet.

Fait à _____ le _____

Signature maîtrise d'œuvre

(*) : Les fichiers originaux des produits livrés seront demandés par le maître d'ouvrage pour pouvoir être reproduits si besoin, par conséquent il sera demandé au maître d'œuvre les fichiers servant à la réalisation éventuelle d'une mise à jour du produit (fichier original d'édition) ou encore d'une impression de qualité maximale (fichier original d'épreuve pour impression).



Pôle-relais lagunes méditerranéennes



Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes est un consortium coordonné par la Tour du Valat en PACA en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse.

Sa mission : Favoriser une meilleure reconnaissance des milieux humides lagunaires de Méditerranée et encourager leur gestion durable par l'animation d'un réseau d'acteurs, la mutualisation des connaissances et bonnes pratiques, la sensibilisation en particulier des élus et du grand public.

Son territoire d'action : Les lagunes et leurs zones humides périphériques, ces étangs littoraux qui forment un chapelet sur 130 000 hectares en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

Ses cibles privilégiées : Gestionnaires, agents des collectivités territoriales et de l'Etat, élus, socio-professionnels, scientifiques, grand public, en lien avec les autres Pôle-relais zones humides

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes fait partie du réseau des Pôles-relais zones humides, créés en 2001 dans le cadre du 1^{er} Plan national d'action en faveur des zones humides, coordonnés par l'Onema (aujourd'hui Agence française pour la biodiversité) depuis 2008. Les Pôles-relais bénéficient d'un label national pour leur promotion d'une gestion durable et leur action de diffusion et d'échange de connaissances.

Toute l'actualité des lagunes dans notre Lettre des lagunes,
newsletter électronique mensuelle

<https://pole-lagunes.org/rester-informes/newsletter/>